

Direction des Actions Culturelles  
Service des Actions Culturelles  
AL/MA/LC

N°83/2023

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET : Signature avec l'Amicale du Personnel du Centre Hospitalier de Gonesse d'une convention de mise à disposition de la salle Jacques Brel le 11 mars 2023.**

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Considérant** le souhait de la Ville d'accompagner les associations locales dans l'organisation de leur événement par la mise à disposition de la salle Jacques Brel, une fois par an, à titre gracieux,

**Considérant** la demande formulée par l'Amicale du Personnel du Centre Hospitalier de Gonesse qui sollicite la réservation de la salle Jacques Brel le samedi 11 mars 2023 pour l'organisation d'un loto,

**Considérant** le calendrier des manifestations et la possibilité d'y inscrire ladite manifestation compte tenu de la disponibilité de la salle Jacques Brel.

**DECIDE**

- **De signer** avec l'Amicale du Personnel du Centre Hospitalier de Gonesse, sise au 2 boulevard du 19 Mars 1962 - 95500 Gonesse, la convention jointe à la présente décision,
- **Dit** que cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 8 mars 2023

Hôtel de ville  
66, rue de Paris  
B.P. 10060  
95503 Gonesse Cedex  
tél 01 34 45 11 11  
fax 01 39 87 13 22

**Le Maire,**



**Jean-Pierre BLAZY**

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : **09 MARS 2023**

Mis en ligne, le : **10 MARS 2023**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec l'Amicale du Personnel du Centre Hospitalier de Gonesse

Objet de l'acte : d'une convention de mise à disposition de la salle Jacques Brel le 11 mars 2023.

.....  
Date de décision: 08/03/2023

Date de réception de l'accusé 09/03/2023

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2023DECISION83

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230308-2023DECISION83-AI

.....  
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : Décision 83.pdf ( 99\_AI-095-219502770-20230308-2023DECISION83-AI-1-1\_1.pdf )

5/5  
2023-03-09